Lettre électro du SE-Unsa 67

(n°19, 28/01/21)

03 88 84 19 19 www.se-unsa67.net

Point de situation non communiqué pour l'académie de Strasbourg ! Non communiqué car non communicable ? 🤔

Depuis plusieurs semaines, les publications officielles du ministère (dont le BO) abordent les règles de la continuité pédagogique. **Irait-on vers un reconfinement ?**

Chiffres non réactualisés par l'ARS Grand Est, **la Rectrice saisie par le CHSCT-D 67 fournit des chiffres sans doutes sous estimés** : tout est **LA** !

Retrouvez toutes les fiches dans notre dossier interactif **ICI !**

La nouvelle FAQ (22/01/2021 et qui n'apporte rien pour le 1er degré) **et les autres sont ICI**

Retrouvez tous les articles de notre rubrique LA

La date du CTSD « Carte Scolaire » approche ! Renvoyez-nous votre fiche de suivi dès maintenant !

Le **CTSD** carte **scolaire rentrée 2021** se tiendra le **9 février prochain**.

Ce sont **58 postes** qui **viennent abonder l'actuelle dotation en postes : quelles priorités seront déterminées par le Dasen ?**

Le SE-Unsa 67 sera présent pour défendre chaque situation qui lui sera communiquée.

Fiche de suivi, grille indicative, **vous trouverez tout ICI**.

RIS 2020-2021

RIS EN VISIO CONFERENCE SEULEMENT ! Ne choisissez plus le lieu mais la date…

De nombreuses dates à différents moments de la semaine vous sont proposées.

Généralistes (déjà 9 dates pour la prochaine période, mercredi matin, RIS du soir de 17h30 à 19h00, RIS du midi, RIS à un autre moment sur demande) ou **à public ciblé** (CPC, ERH, Directeurs, etc.), **dates et modalités** (de participation et de demande de RIS) **sont LA**

Priorités médicales et sociales, allègements de service, temps partiels R2021,

Priorités médicales et sociales, allègements de service, la **date limite** pour transmettre votre dossier est fixée au **11 mars.**

Contactez les médecins de prévention et/ou l'assistante sociale au plus tôt !

Temps partiel : la circulaire est parue, votre **demande** doit parvenir à votre IEN **pour le 3 mars**.

Retrouvez toutes les circulaires **ICI**.

Mouvement inter départemental, attention aux dates pour vérifier et corriger votre barème !

Plus que quelques jours (vous avez jusqu'au 3 février), pour consulter, faire corriger votre barème et apporter de nouvelles pièces justificatives si besoin.

Une petite erreur de barème peut avoir de graves conséquences sur les résultats de votre participation au mouvement.

Lire la suite…

Rupture conventionnelle, plus que trois jours pour la demander !

La **date limite** pour faire parvenir votre demande est le **31 janvier 2021**.
L'enveloppe budgétaire est rectorale, elle vaut donc pour les enseignants (1er et 2° degrés) des deux départements.

La commission académique chargée d'étudier les dossiers se tiendra **le 19 mars 2021**

Plus d'informations…

Rendez-vous de carrière 2020-2021 : avis Dasen en attente !

Les appréciations finales seront bientôt disponibles sur SIAE. L'administration avait jusqu'au 15 janvier pour valider les appréciations finales DASEN, c'est maintenant au tour des services informatiques de communiquer via I-prof/SIAE. Encore un peu de patience**, elles devraient paraître vers le 30 janvier prochain…**

Rémunérations : qu'est-ce qui change en 2021 ?

L'année 2021 verra la mise en œuvre de plusieurs mesures impactant la rémunération des personnels de l'Éducation nationale.
Quelles sont les mesures ? Quels personnels seront concernés ? À quelle date les mesures seront-elles effectives ?

Le SE-Unsa fait le point.

Promotions 2020-2021 : explications, fiche de suivi

Depuis le 1er septembre 2017, le changement d'échelon se fait à la même vitesse pour tous, sauf aux 6ème et 8ème échelons.
A l'échelon 6 et au 8, 30% des collègues passent un an plus tôt aux 7ème et 9ème échelons.
Sinon, les passages d'échelons sont automatiques mais pas plus rapides…

Avancement d'échelon à l'ancienneté : effectif sur la paie de février avec effet rétroactif

En savoir plus…

Durées d'échelons et rémunérations

Suis-je promouvable et quand ?
Puis-je bénéficier d'un boost ?
Quel sera mon salaire après ma promotion ?

Tout savoir ou presque ICI (et pour le reste, il y a le 03.88.84.19.19. et 67@se-unsa.org 😉)

Calendrier 2021 des salaires

Voici **le calendrier** du versement **des payes** pour l'année **2021**.

Cela peut être utile pour planifier certaines dépenses !

Le calendrier est **ICI**

Après La Classe : parce que nous le méritons bien !

Le SE-Unsa vous propose des pistes, des BD, des livres, des visites virtuelles, des CD et des DVD, des séries TV et documentaires, des jeux,etc., **de quoi contenter toute la famillle.**

Pour prendre connaissance du dernier ALC, c'est **LA !**.

Ensemble nous serons toujours plus forts : Rejoignez-nous !

Vous avez besoin de nous, nous avons besoin de vous ! Pour adhérer c'est **ICI !**

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : ***LÀ***

Suivez-nous ! se-unsa67.net